



Municipalité de Messines
La Fleur de la Gatineau!

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session spéciale du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2019 sera adopté.

Cette session spéciale sera tenue lundi, le 17 DÉCEMBRE 2018, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines.

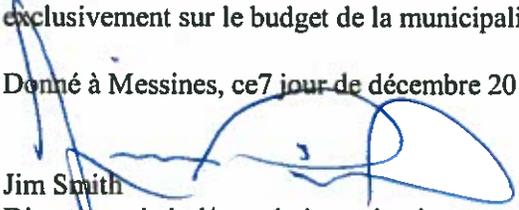
ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019.
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget de la municipalité de Messines, pour l'année 2019.

Donné à Messines, ce 7 jour de décembre 2018.


Jim Smith
Directeur général/ secrétaire- trésorier